

41. LIGNE DROITE

-oOOo-

41.1 - LES VÉHICULES :

Sont admis à participer, tous les véhicules roulants :

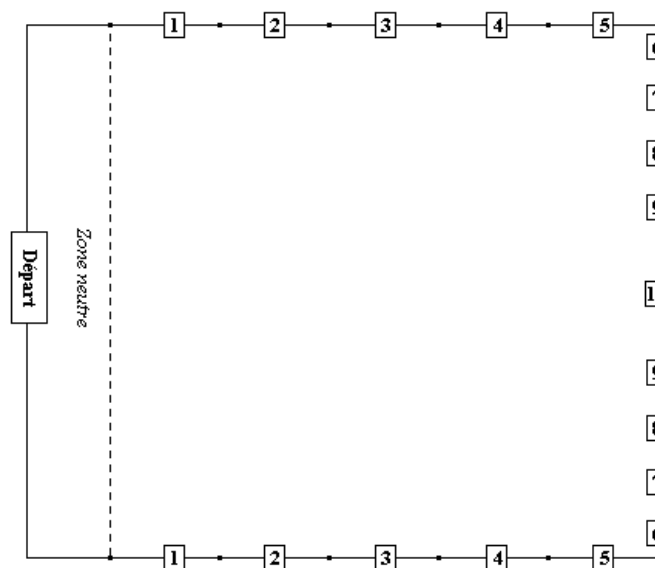
- non télécommandés,
- autonomes quant à leur moyen de propulsion,
- dont la vitesse de déplacement est inférieure à 10 km/h.
- L'échelle est libre mais la longueur hors tout ne doit pas excéder 0,75 m.

41.2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES :

Chaque véhicule doit effectuer plusieurs parcours en ligne droite dans un espace rectangulaire de 10 m de large et d'une longueur de 12 m (voir schéma au paragraphe 41.9). Une "porte" est l'espace qui sépare deux repères. La note est maximale lorsque le véhicule quitte le couloir par la porte centrale de la ligne opposée à la base de départ.

La largeur des portes latérales est fixée à 2 m. Les portes qui font face à la ligne de départ ont une largeur de 1 m, exception faite pour la porte centrale dont la largeur est fixée à 2 m.

La partie de l'espace comprise entre la base de départ et la ligne joignant le premier repère latéral gauche au premier repère latéral droit est appelée "zone neutre".



Afin de permettre aux concurrents d'avoir un choix total dans les moyens de propulsion (y compris la voile et l'énergie solaire), il est demandé au comité départemental organisateur de prévoir l'organisation de cette épreuve en extérieur.

41.3 - DÉPART DES MODÈLES :

Les véhicules sont orientés et "lâchés" par le concurrent lui-même. Il est totalement **interdit de les pousser**.

41.4 - NOMBRE DE PARCOURS OFFICIELS À EFFECTUER :

Le nombre de parcours officiels à effectuer (5 à 8) est fixé, dès l'accueil, par les organisateurs en fonction du nombre de concurrents inscrits.

41.5 – DÉFINITION DE L'ESSAI NON CONCLUANT (OU FAUX DÉPART) :

Est considéré comme "faux départ" toute tentative au cours de laquelle le véhicule quitte le couloir en "zone neutre" ou revient à la ligne de départ sans franchir une porte.

En cas de faux départ au premier essai, le concurrent est autorisé à effectuer une seconde tentative. Si celle-ci échoue, le parcours est noté "0".

41.6 - NOTATION :

Les points sont attribués en fonction de la localisation de la porte de sortie et en fonction de la finition du modèle.

41.6.1 – Note de parcours :

Pour chaque parcours, la notation correspond au numéro de la porte passée par le modèle. Lorsque le modèle s'arrête (panne moteur) avant d'avoir franchi une porte, le parcours est noté "0". Un concurrent ne peut pas avoir plus de notes que le nombre de parcours officiels défini avant le début des épreuves

La note finale est obtenue selon la formule suivante pour les « Adultes »:

$$\frac{\text{Total des notes} \times 8}{\text{Nombre de parcours officiels}}$$

afin d'obtenir une note sur 80 (Si le nombre de parcours officiels est 8, la note finale est le total des notes).

Pour les « Jeunes », la formule est :

$$\frac{\text{Total des notes} \times 10}{\text{Nombre de parcours officiels}}$$

afin d'obtenir une note sur 100.

Exceptionnellement, si un concurrent, pour des raisons extérieures et indépendantes de sa volonté ou de la qualité de son modèle, n'a pas pu effectuer le nombre de parcours fixé par le commissaire, sa note sera calculée sur 80 ou 100, par une règle de trois, en fonction du nombre de parcours qu'il aura effectués. En aucun cas, le nombre de parcours fixé avant le début des épreuves ne peut être modifié.

41.6.2 – Note statique :

La notation se fait sur 20 points. Elle est effectuée avant le début du concours par le jury de notation statique défini au paragraphe 41.8.1.

Les concurrents doivent présenter leurs réalisations à l'heure et au lieu fixés et clairement affichés par le comité organisateur pour la notation.

En cas d'absence injustifiée, le commissaire officiel porte la note zéro sur la fiche de notation.

Chaque modèle sera accompagné d'une fiche portant son nom et ses caractéristiques ainsi qu'une photo. Sur cette fiche figureront aussi le nom, le prénom et l'âge du constructeur ainsi que la désignation de son club et du département d'origine. Des documents peuvent être présentés par le concurrent. Le jury peut lui demander des précisions.

Les critères suivants sont pris en compte dans la notation :

- 1 – Travail fourni
- 2 - Originalité
- 3 - Réalisme de la maquette (réalisme des superstructures, respect de l'échelle). **Ce contrôle est uniquement visuel.**
- 4 – Finition : qualité de la finition (surfaces, peintures) et effets contribuant au réalisme).

En catégorie « Jeunes », il s'agit essentiellement de récompenser la part prise par le concurrent dans la fabrication du modèle et la notation statique permet de départager les ex-æquo.

A l'issue de la notation statique, les fiches individuelles de notation sont renseignées. Il doit y figurer les coordonnées du concurrent et du modèle qu'il utilise avec sa notation statique.

Si plusieurs concurrents utilisent le même modèle, la note statique est attribuée à un seul d'entre eux ou partagée (le jury prendra en compte les constructions collectives et adaptera sa note dans ce cas).

41.7 - CLASSEMENT :

Pour les « Adultes », le classement est établi en fonction du nombre total de points obtenus par chaque concurrent.

En cas d'ex-æquo aux premières places, le juge peut faire effectuer des parcours de départage suivant le principe de la « mort subite.

Pour les jeunes, le classement est établi sur la note de parcours, la note statique permettant le départage des ex-æquo. Une récompense est remise au modèle ayant obtenu la meilleure note statique.

41.8 - JURY :

31.8.1 - Notation statique :

Le jury, composé d'un minimum de trois personnes nommées par la CNS avant le critérium procède à la notation statique des modèles concourant en maquettes, ligne droite et pop-pop. Un concurrent ne peut pas faire partie du jury de notation statique. Si exceptionnellement cela devait arriver, il ne pourrait pas participer à la notation de son modèle.

Le jury se réunit de préférence, avant le début du concours, à l'heure et au lieu fixés par le comité organisateur, afin de procéder à la notation statique des modèles.

Le jury ne tient pas compte du pourcentage de participation à la construction du concurrent présentant le modèle. Ce pourcentage P% est pris en compte numériquement lors du calcul des résultats selon la formule : $\frac{\text{note}}{2} + (\frac{\text{note}}{2} \times P\%)$ pour les Jeunes et $\text{note} \times P\%$ pour les Adultes.

31.8.2 – Notation des parcours :

Le jury est composé du commissaire officiel et de deux juges ou plus.

Le commissaire officiel veille au respect de l'ordre de passage, recueille et vérifie les fiches de notation individuelles.